Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_170-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 26
Procurations : 8
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Claude BENEZIT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Mesdames Claudia GAUVIN, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Lydie DUHIL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Madame Sylvie SARDIN à Monsieur Jean-Marc DUVAL

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2025-170

SPANC – TARIFS 2026

Le conseil d'exploitation du SPANC, compte-tenu du contexte, souhaite maintenir les tarifs 2025 en 2026.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_170-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les tarifs 2026 du SPANC suivant le tableau ci-dessous.

Redevance	Montant en € HT	Montant en € TTC (10%)	Caractéristiques
« contrôle de conception »	85 €	93.50 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de conception » des dispositifs compris entre 19 et 199 Eq-hab	115 €	126.50 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de bonne exécution »	85 €	93.50 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de bonne exécution » des dispositifs compris entre 19 et 199 Eq-hab	115 €	126.50 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« Contrôle bilan »	230 €	253.00 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle périodique de bon fonctionnement »	40 €	44.00 €	Forfaitaire et annualisé. Due à partir du premier contrôle périodique de bon fonctionnement.
Contrôle annuel de conformité des dispositifs compris entre 19 et 199 Eq-hab	46 €	50.60 €	Forfaitaire, en complément des coûts inhérents au contrôle de bon fonctionnement
« contre-visite » suite à un précédent contrôle non satisfaisant	46 €	50.60 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
Intervention en régie (coût horaire)	46 €/h	50.60 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme de l'intervention et au prorata du temps passé.
Analyse de rejet « Physico-chimique » y compris prélèvement et flaconnage (MeS – DCO)	115 €	126.50 €	Forfaitaire, payable en une fois à réception des résultats
Analyse de rejet « bactériologique » y compris prélèvement et flaconnage	138 €	151.80 €	Forfaitaire, payable en une fois à réception des résultats
Déplacements sans intervention	0.38 € /km	/	Exigé au prorata des kilomètres réalisés entre le siège du SPANC et le lieu du contrôle (aller-retour)
Copie de document administratif	0.55 € /copie	/	Forfaitaire, payable à l'unité.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 19 décembre 2025
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE